

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé que suivant un arrêté du 1^{er} septembre 2026 de Monsieur le Président de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, consultable notamment au siège de la communauté d'agglomération et sur son site internet, il sera procédé à une enquête publique unique relative aux projets de **Schéma de Cohérence Territoriale valant Air Énergie Climat (SCoT-AEC) et de Plan de Mobilité (PDM)** de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

L'enquête publique sera ouverte le **lundi 19 octobre 2026 à 9h30 et sera close le lundi 23 novembre 2026 à 16h00**.

Le tribunal administratif de Rennes a désigné Mme BOSSE Christine, Présidente de la commission d'enquête et deux membres titulaires : Messieurs DANÉ Laurent et TANGUY Jean-Marc.

Les pièces de chaque dossier seront mises à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture au public, au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, ainsi qu'aux lieux d'enquête suivants :

Vannes	Siège de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération 30, rue Alfred Kastler – PIBS II - 56006 Vannes Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30
Baden	Mairie de Baden - 3 place Weilheim - 56870 Baden Le lundi, mercredi et jeudi : 8h45-12h et 13h30-17h30 Le mardi : 8h45-12h et 14h30-17h30 Le vendredi : 8h45-12h et 13h30-17h
Elven	Mairie d'Elven - Place de Verdun - 56250 Elven Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 Le samedi : 8h30-12h30
Grand-Champ	Mairie de Grand-Champ Place de la Mairie - 56390 Grand-Champ Le lundi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30 Le mardi : 8h30-12h Le mercredi : 8h30-12h et 14h-19h
Île-aux-Moines	Mairie de l'Île-aux-Moines Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines Du lundi au vendredi : 9h-12h 1 ^{er} samedi de chaque mois (sauf jour férié) : 9h-12h
Sarzeau	Mairie de Sarzeau - Place Richemont - 56370 Sarzeau Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h Le samedi : 8h30-12h

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces de chaque dossier seront consultables et téléchargeables à l'adresse www.registre-dematerialise.fr/7303/ et accessibles depuis le site internet de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération à l'adresse www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Le dossier soumis à l'enquête publique est composé notamment de :

Pour le SCoT-AEC :

- La délibération du 18 décembre 2025 portant bilan de la concertation et arrêt du SCoT-AEC de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération comprenant le projet de SCoT-AEC arrêté dont une évaluation environnementale ;
- Diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont le bilan de la concertation ;
- Les avis des personnes concernées conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement ;
- L'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) ;
- Une note de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération formulant des observations en réponse aux avis des Personnes publiques associées et à celui de l'autorité environnementale.

Pour le PDM :

- La délibération du 18 décembre 2025 portant arrêt du PDM de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération comprenant le projet de PDM dont une évaluation environnementale ;
- Les avis des personnes concernées conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement ;
- L'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) ;
- La liste des réunions qui se sont tenues dans le cadre de l'élaboration du PDM ;

- Une note de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération formulant des observations en réponse aux avis des Personnes publiques associées et à celui de l'autorité environnementale.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations et propositions :

- soit sur les registres d'enquête (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) déposés à cet effet dans les six lieux de mise à disposition du dossier d'enquête au public décrit ci-dessus ;
- soit sur le registre dématérialisé accessible via les liens précisés ci-contre ;
- soit par courrier postal adressé à :
Golfe du Morbihan – Vannes agglomération
Madame la Présidente de la Commission d'enquête unique SCoT-AEC et PDM
30 rue Alfred Kastler – PIBS II - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX ;
- soit par courriel à l'adresse-enquete-publique-7303@registre-dematerialise.fr ;
- soit directement à la commission d'enquête lors des permanences qu'elle tiendra aux lieux, dates et heures suivants :
 - Lundi 19/10/26 de 09h30 à 12h00
Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - 30 rue Alfred Kastler - Vannes
 - Jeudi 22/10/26 de 14h00 à 17h00
Mairie d'Elven - Place de Verdun - Elven
 - Samedi 24/10/26 de 09h00 à 12h00
Mairie de Sarzeau - Place Richemont - Sarzeau
 - Mardi 27/10/26 de 16h00 à 19h00
Médiathèque du Palais des Arts - Place de Bretagne - Vannes
 - Vendredi 30/10/26 de 14h00 à 17h00
Village intergénérationnel de Lanvaux - 12 rue des Hortensias - Grand-Champ
 - Mercredi 04/11/26 de 09h00 à 12h00
Mairie de Baden - 3 place de Weilheim - Baden
 - Samedi 07/11/26 de 09h00 à 12h00
Mairie de l'Île-aux-Moines - Rue de la Mairie - Île-aux-Moines
 - Vendredi 13/11/26 de 16h00 à 19h00
Médiathèque de Sarzeau, Centre culturel - Rue du Père Coudrin - Sarzeau
 - Mardi 17/11/26 de 16h00 à 19h00
Médiathèque Marguerite Lohézic - Rue Saint-Symphorien - Surzur
 - Mercredi 18/11/26 de 16h00 à 19h00
Village intergénérationnel de Lanvaux - 12 rue des Hortensias - Grand-Champ
 - Samedi 21/11/26 de 09h00 à 12h00
Médiathèque d'Elven - 3 rue Saint-Antoine - Elven
 - Lundi 23/11/26 de 14h00 à 16h00
Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - 30 rue Alfred Kastler - Vannes

À l'issue de l'enquête, les registres seront clos et signés par la présidente de la commission d'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, la Commission d'enquête transmettra à Golfe du Morbihan – Vannes agglomération le dossier de l'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Rennes et au Préfet du Morbihan. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête sera également adressée à la mairie de chacune des communes, ainsi qu'au siège de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et tenue à la disposition du public, pendant un an, et également consultables et téléchargeables sur www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Au terme de l'enquête publique, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération se prononcera par deux délibérations distinctes sur l'approbation du SCoT-AEC et du PDM. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, des observations du public et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de SCoT-AEC et de PDM en vue de cette approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Toute personne peut obtenir toute information sur la présente enquête auprès de l'autorité suivante : Golfe du Morbihan – Vannes agglomération - Monsieur le Président - 30 rue Alfred Kastler - PIBS II CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX, par courriel (scot-aec@gmvagglo.bzh) ou par téléphone (02 97 68 14 24).

